

Pseudonym:

UNAMIRZ-13

Witness Code: UNAMIRZ

# UNAMIR

Code Cable from Dallaire to Annan  
Re: Reinforcement of the KWSA and terror tactics in Kigali

DOCUMENT INFORMATION			
Doc Type:	Code Cable	For Witness Statement:	
Doc Sources:	ICTR	SignatureDate:	
Doc Location:	ICTR	Interviewer 1:	
Doc Original No:		Interviewer 2:	
Doc Date:	27-Feb-94	DOCUMENT CODING:	
Format:	Typewritten	Document code:	UNAMIRZ-13
Original language:	English	ICTR Number:	
Translation:	French	ERN Number:	L000-2232-36
ERN Translation:	L001 8580-84	Disclosure Code:	UNAMIRZ-13
		Disclosable:	-1

  

Past Disclosure---Past Disclosure---Past Disclosure---Past Disclosure			
IN	Code Used	Date	Support
Bagosora	UNAMIRZ-13	26-Aug-02	No
Kabuga	UNAMIRZ-13	26-Aug-02	No
Nsengiyumva	UNAMIRZ-13	26-Aug-02	No
Ntabakuze	UNAMIRZ-13	26-Aug-02	No

L0018580

Pseudonyme :  
Code de témoin : UNAMIRZ

**UNAMIRZ-13**

**MINUAR**

Câble chiffré de Dallaire à Annan

OBJET : Renforcement de la zone libre d'armes de Kigali et tactiques terroristes à Kigali

WS02-625 (TAB209)  
L000-2232-L000-2236

## CÂBLE CHIFFRÉ SORTANT

DATE : 27 FÉVRIER 1994

DESTINATAIRE : ANNANDOMPUNATIONS, NEW YORK	EXPÉDITEUR : DALLAIRE\MINUAR\ KIGALI
TÉLÉCOPIE N° : CÂBLE CHIFFRÉ - TRÈS URGENT CÂBLOGRAMME INMARSAT : MIR-437	NUMÉRO DE TÉLÉCOPIEUR : 011-250-84273
OBJET : RENFORCEMENT DE LA ZONE LIBRE D'ARMES DE KIGALI	
À L'ATTENTION DE : MGÉN BARIL	BUREAU N° 2052
NOMBRE TOTAL DE PAGES TRANSMISES Y COMPRIS CELLE-CI : 5	

1. En raison du climat de sécurité qui ne cesse de se dégrader à Kigali et de l'intensité des opérations de sécurité qui requièrent une augmentation constante des besoins en personnel, nous avons dû redéployer temporairement à Kigali (zone libre d'armes de Kigali) certains éléments du bataillon du Ghana (BYUBAT), basé dans la zone démilitarisée. Dans les circonstances actuelles, ce redéploiement temporaire nous donnera, sur le plan militaire, un avantage non négligeable et, peut-être, présentera des avantages politiques appréciables en ce moment.
2. La demande d'escortes et de forces de sécurité statique a augmenté et continuera probablement d'augmenter. En raison de la multiplication des incidents terroristes, comme l'assassinat, le lundi 21 février, du ministre des Travaux publics et de la recrudescence éventuelle des attaques directes contre la MINUAR, comme l'embuscade dans laquelle est tombé le convoi du FPR, le mardi 22 février, la mise à disposition des moyens nécessaires pour assurer la protection des dirigeants du gouvernement de transition, du personnel et des installations de la MINUAR et du FPR dans le complexe du CND continuera de grever excessivement les forces actuelles basées à Kigali. De même, certains organismes humanitaires commencent à solliciter l'assistance de la MINUAR pour assurer la sécurité de leurs dépôts, installations et services de distribution et convois. En raison de ces exemples sélectifs de l'accroissement de nos tâches, la MINUAR s'est retrouvée, dans une large mesure, à Kigali, dans une situation statique défensive. Cela a également sérieusement affaibli notre capacité de répondre rapidement avec du personnel en nombre suffisant aux demandes d'assistance d'urgence et de réagir efficacement aux situations imprévues. Conformément à notre mandat, nous devons protéger le personnel, les biens et l'assistance humanitaire de l'ONU. Pour cette raison, nous ne pouvons réduire ces tâches. En conclusion, nos ressources à Kigali sont en train de s'amenuiser et de s'épuiser à un rythme tel que dans un avenir rapproché nous ne serons plus en mesure d'assurer la sécurité de la zone libre d'armes de Kigali.
3. D'ores et déjà, le ministre de la Défense, à la requête du chef d'état major de la Gendarmerie, a demandé l'autorisation de redéployer davantage de gendarmes dans la zone libre d'armes de Kigali et / ou de faire relever les gendarmes postés à divers points de garde statique vitaux par la police militaire. Cela, parce qu'il craint que les éléments de la Gendarmerie de la zone libre d'armes de Kigali s'épuisent sur le plan professionnel et qu'il

n'a pas les forces de réserve nécessaires pour maintenir ce niveau d'opérations. Actuellement, il n'a guère d'autre choix que d'utiliser ses deux compagnies anti-émeute pour des tâches plus astreignantes que ne l'exige d'habitude la situation, ce qui est en train d'affaiblir sa capacité d'intervention face à des situations plus graves. Il déploie également des forces excessives pour des tâches moins astreignantes. Nous avons examiné cette question avec le FPR et avons établi un projet final d'additif au règlement de la zone libre d'armes de Kigali à l'intention de la Gendarmerie.

4. Sur le plan politique, le Président et ses partisans semblent croire que les forces de la MINUAR dans la zone démilitarisée y sont pour la défendre contre une attaque du FPR. Conformément à notre mandat, notre responsabilité est de surveiller la zone démilitarisée et de signaler toute violation du cessez-le-feu. Le commandant de la Force a expliqué ce fait directement au Président et le fera sous peu au public à travers les médias locaux. Une faction semble croire qu'avec quelque 1000 soldats de l'ONU stationnés dans la zone démilitarisée, la MINUAR peut et va barrer le chemin au FPR, leur donnant ainsi toute latitude pour, éventuellement, continuer à faire traîner, comme ils sont en train de le faire, la création du GTBÉ. Par ailleurs, les terroristes, qui poursuivent leur campagne à Kigali, semblent croire qu'ils peuvent intensifier leurs activités en toute impunité. Manifestement, ces tactiques terroristes sont téléguidées. À preuve, ces activités étaient très soutenues et agressives à Kigali, la semaine dernière, tandis que, cette semaine, elles semblent s'être apaisées tout bonnement. Cette faction est en train d'exploiter également le sentiment de peur et d'intimidation que cette campagne de terreur suscite parmi la population en accusant le FPR et ses sympathisants d'en être les responsables. Les forces limitées de la Gendarmerie présentes à Kigali (en raison du règlement de la zone libre d'armes de Kigali) sont très insuffisantes et épuisées. Dans une large mesure, elles ont été, sans soutien politique, impuissantes ou peu disposées à juguler de manière décisive les éléments de la campagne terroriste à Kigali. Ces forces ne peuvent pas être renforcées sans l'accord, du reste peu probable, du FPR, car celui-ci craint que le gouvernement ne s'en serve comme prétexte pour renforcer la Gendarmerie pour les confiner au CND plutôt que pour étouffer la campagne terroriste.
5. Pour sa part, le FPR se sent cloué et encerclé par l'ONU, avec la MONUOR au nord, un groupe d'observateurs actifs à l'intérieur de leur zone, une force importante de l'ONU dans la zone démilitarisée et un encerclement de sécurité dans le complexe du CND, à Kigali. Il croit, et n'a cessé de déclarer, qu'il pense que l'ONU est en train de tomber dans le jeu dilatoire du Président dont l'objet éventuel est d'ignorer l'Accord de paix d'Arusha, voire le mettre au rebut. La campagne terroriste actuelle semble, en partie, viser ses sympathisants à Kigali et, peut-être aussi, des membres (non confirmés) de son groupe ethnique. Il montre de plus en plus des signes de frustration devant l'impuissance apparente de la MINUAR de répondre aux appels d'assistance urgente et d'aider à mettre un terme à la campagne terroriste ou à l'endiguer. Sa réaction est juste eu égard au fait que les ressources de la MINUAR et de la Gendarmerie étaient débordées dans une position défensive statique qui rend la MINUAR incapable de répondre rapidement aux appels d'aide d'urgence et d'aider la Gendarmerie épuisée à endiguer la campagne terroriste. De plus en plus, le FPR considère que nous contribuons au problème et non à la solution. Sa frustration face au manque de moyens de la MINUAR et aux conséquences néfastes que cela entraîne sur la capacité de réaction de celle-ci face aux situations d'urgence augmente au jour le jour.
6. En conclusion, les forces de la MINUAR à Kigali sont surdéployées. Nous avons perdu l'initiative et sommes en train de perdre rapidement toute capacité de répondre aux situations d'urgence. Par ailleurs, la MINUAR est en train de perdre, auprès du FPR

comme de la population en général, sa crédibilité quant à sa capacité d'aider à assurer la sécurité dans la zone libre d'armes de Kigali. Les forces de la MINUAR à Kigali doivent être renforcées si l'on veut qu'elles retrouvent l'initiative, maintiennent et mènent à bien leurs tâches actuelles et nouvelles en matière de garde et d'escorte, reconstituent leur capacité de réaction rapide de réserve, enrayent ou, tout au moins, aident à endiguer la campagne terroriste, réassurent le FPR et continuent de bénéficier de son soutien et démontrent aux autres factions et aux terroristes que la MINUAR n'est pas un bouclier derrière lequel ils peuvent se cacher pour retarder, faire semblant ou refuser de se conformer à l'Accord de paix d'Arusha. Nous devons adopter une attitude militaire passive qui choquera ces éléments négatifs et les amener, d'abord, à endiguer la campagne terroriste et, ensuite, les pousser à établir le GTBÉ et à se conformer à l'Accord de paix d'Arusha.

7. Il existe bel et bien une option militaire passive qui satisfait à toutes les exigences des conditions de sécurité actuelles à Kigali et qui consiste à renforcer la zone libre d'armes de Kigali avec certains éléments du BYUBAT, déployés actuellement dans la zone démilitarisée, avec un soutien considérable et à la grande joie des populations. Il est proposé que deux compagnies, un petit groupe de commandement et une unité logistique soient redéployés immédiatement à Kigali. Ces renforts seraient temporairement logés et soutenus à Kigali. Ils se chargeraient, d'une manière générale, de toutes les tâches de garde statique puisqu'ils ne disposent, pour l'instant, d'aucun véhicule pour leurs déplacements. Le KIBAT et le RUTBAT continueraient d'assurer les escortes, ce qui libérerait jusqu'à deux compagnies mobiles formés de soldats expérimentés de Kigali pour renforcer les patrouilles, les postes de contrôle et la capacité de réaction rapide. Cela permettrait également à la MINUAR de faire face en temps voulu et de manière efficace aux demandes sans cesse croissantes de gardes, d'escortes et de forces de réaction. Ce plan permettrait de renforcer la zone libre d'armes de Kigali de manière viable et d'aider la Gendarmerie, épuisée, à contenir la campagne terroriste.
8. Ce plan choquerait également les éléments négatifs et les amènerait à comprendre que les forces actuellement présentes dans la zone démilitarisée n'y sont pas seulement pour cette tâche, encore moins pour défendre la zone démilitarisée. En effet, ils seront contraints de surveiller constamment le nord d'où le FPR pourrait venir, ce qui les amènerait à comprendre que la MINUAR n'est pas un bouclier derrière lequel ils peuvent se cacher pour faire traîner la mise en œuvre du GTBÉ. Cela contribuerait également à réprimer la campagne de terreur dont ils tirent avantage à Kigali. Cette combinaison d'une mesure militaire et d'une réaction politique pourrait faciliter les négociations en vue de l'établissement du GTBÉ.
9. Ce plan entraînera, cependant, le maintien en place dans la zone démilitarisée d'une importante force constituée d'un bataillon d'infanterie (-), d'une compagnie de génie et de 36 observateurs militaires, sous le commandement d'un QG de secteur pleinement opérationnel. La zone démilitarisée a été surveillée au cours de l'année dernière par moins de 100 hommes. Nous maintiendrons toujours plusieurs multiples de ce nombre dans la zone démilitarisée. Sachant que nous sommes toujours dans la phase 1 (attente de l'établissement du GTBÉ) et que jusqu'au début de la phase 3 (surveillance et maintien de la sécurité dans une zone démilitarisée élargie ou zone tampon à négocier, puis à mettre en application à la fin de la phase 2), la force dans la zone démilitarisée n'était pas requise sur le plan opérationnel, on ne saurait nous accuser d'avoir déserté la zone démilitarisée puisque nous maintiendrons toujours une importante force qui devrait pouvoir s'occuper de la situation actuelle dans la zone démilitarisée. Mais le précédent aura été établi. Si nous avons besoin d'aide à Kigali pour créer un contexte sûr pour l'établissement du GTBÉ,

alors nous n'hésiterons pas à réduire considérablement les forces basées dans la zone démilitarisée pour nous doter de ce renfort nécessaire. Les éléments négatifs pourraient y voir une ouverture faite au FPR pour passer par la zone démilitarisée et frapper. C'est justement ce que voulons faire croire à ces gens afin de les amener à revoir leurs opérations de terreur/tactiques dilatoires actuelles.

10. Le redéploiement de quelques éléments du bataillon du Ghana sera une mesure temporaire jusqu'à ce que la situation se stabilise à Kigali ou jusqu'à ce que le GTBÉ soit établi. Ils seront ensuite redéployés à la zone démilitarisée pour entamer leurs tâches cruciales de surveillance et de maintien de la sécurité des phases 2 et 3. Le bataillon du Ghana avait été mis à la disposition de la MINUAR sans aucune restriction quant à son déploiement. En fait, il peut être déployé n'importe où au Rwanda. Actuellement, des éléments de ce bataillon, placés sous commandement national, sont requis de toute urgence à Kigali si, conformément à notre mandat, nous entendons contribuer de manière efficace et satisfaisante à la sécurité de la ville.
11. Pour cette opération (OP Boomerang), un ordre préparatoire a été donné pour autoriser les activités de reconnaissance, de logistique et autres activités parallèles. Le déploiement et les opérations de renforcement seront effectués dans les 72 heures suivant notre décision de passer à l'action. Rien ne sera fait avant le 1<sup>er</sup> mars 1994, à 8 heures.
12. Nous ne saurions trop insister sur le caractère urgent de cette opération. Le sérieux renforcement en cours des actions terroristes au moment même où la capacité de réaction de la Gendarmerie et de la MINUAR est sérieusement réduite pourrait signifier la fin du processus de paix. Si nous tenons à sauver notre crédibilité et mener à bien cette mission, nous devons alors reprendre l'initiative en renforçant immédiatement Kigali avec les forces présentes au Rwanda et les forces disponibles et, si tout va bien, amener ainsi la partie réticente à s'engager sérieusement dans les négociations en vue de l'établissement du GTBÉ.
13. L'opération militaire ainsi envisagée, conjuguée aux positions fermes exprimées par les ambassadeurs américain et britannique – à savoir qu'ils ne pourront reconnaître nul autre gouvernement que le GTBÉ constitutionnel – devrait provoquer des pourparlers sérieux en vue de débloquer l'impasse politique.